

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés</b>	<b>546</b>

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L1111-10, L1611-4, L4221-1 L4253-1, D1511-30 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'environnement et notamment l'article L110-3,
- VU** le Code de l'éducation et notamment l'article L214-2 et L216-11,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le rapport d'orientations relatif aux nouvelles ambitions régionales en matière d'enseignement supérieur et de recherche,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021, notamment son programme 546 « Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés ».

**VU** la délibération de la commission Permanente en date du 23 novembre 2018 approuvant la convention de garantie d'emprunt initiale et autorisant la Présidente à la signer,

**VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 23 novembre 2018 accordant la caution simple de la Région à l'OGICES et approuvant la convention de garantie d'emprunt liant la Région, l'OGICES et le Crédit Agricole Atlantique Vendée, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne - Pays de Loire et le Crédit Mutuel de la Roche sur Yon et l'acte d'engagement à titre de garantie,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention de d'investissement de 1 500 000 euros, sur une dépense subventionnable de 2 992 292 euros HT, à La Roche sur Yon Agglomération pour la réalisation des travaux d'aménagement du Centre Beautour de La Roche sur Yon.

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante,

**APPROUVE**

la convention présentée en annexe 1,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n° 11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention.

**ATTRIBUE**

au CHU D'ANGERS une subvention d'investissement de 150 000 euros sur un montant subventionnable de 350 000 euros TTC pour permettre à la plateforme All'Sims d'acquérir des nouveaux équipements innovants et structurants de simulation,

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante,

**APPROUVE**

les termes de la convention afférente présentée en annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

**ATTRIBUE**

à l'OGICES (Organisme de Gestion de l'ICES) une subvention d'investissement de 32 618 euros sur un montant subventionnable de 130 472 euros TTC, en vue de l'acquisition du 1er équipement relatif au projet de développement « ICES Horizon 2025 »,

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante,

**APPROUVE**

les termes de la convention afférente présentée en annexe 3,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant à la convention de garantie d'emprunt entre la Région, l'OGICES et les 3 structures bancaires et l'acte d'engagement à titre de garantie et de cautionnement, présentés en annexe 4,

**AUTORISE**

la Présidente à les signer.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 603 000 euros en investissement sur un montant subventionnable de 906 954 euros HT selon la répartition précisée en annexe 5 au titre du réseau interrégional Biogenouest et des projets des plateformes pour l'année 2021,

**AFFECTE**

les autorisations de programme correspondantes,

**AUTORISE**

les conditions particulières et dérogatoires suivantes :

- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, visé par le représentant légal de l'organisme, ainsi que sur fourniture d'un compte-rendu technique,
- prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2021.

**ATTRIBUE**

à l'Institut des Mines Télécom Atlantique (IMT-A) une subvention d'investissement de 79 960 euros sur une dépense subventionnable de 119 940 euros HTR pour le projet XEMIS 2,

**AFFECTE**

l'autorisation de programme correspondante,

**AUTORISE**

les conditions particulières et dérogatoires suivantes :

- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, signé par le représentant légal de l'établissement, ainsi que sur fourniture d'un compte-rendu technique,
- prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2021.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and horizontal strokes, positioned above the name Christelle MORANÇAIS.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs